



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/1/Add.1
13 novembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et onzième réunion
Montréal, 2 au 6 décembre 2013

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/1](#) contient l'ordre du jour provisoire de la 71^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/1](#) et avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/2](#) contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 70^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/2](#).

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

4. **État des contributions et des décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/3 fournit de l'information sur l'état du Fonds au 18 octobre 2013, selon les registres du PNUE. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 83 624 290 \$US. Ce montant représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 70^e réunion inclusivement.

Questions à traiter :

- Classer la contribution en souffrance du Saint-Siège comme faisant partie de la contribution contestée au Fonds multilatéral; et
- Intérêts accumulés sur des fonds transférés par les agences d'exécution au gouvernement de la Chine.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/3;
- b) Inciter les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles;
- c) Envisager de classer la contribution en souffrance du Saint-Siège comme faisant partie de la contribution contestée au Fonds multilatéral; et
- d) Prendre note que le montant des intérêts déclaré dans le présent document sur l'État des contributions et des décaissements exclut les revenus d'intérêts sur les soldes des transferts de fonds des agences d'exécution au gouvernement de la Chine et qu'une mise à jour des intérêts courus sera fournie à la 71^e réunion.

5. **État des ressources et de la planification**

a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/4 présente un sommaire des ajustements financiers indiqués par les agences d'exécution et bilatérales et approuvés par le Secrétariat. Il contient des données statistiques, tel que requis par les décisions 28/7 et 56/2c), sur les projets comportant des soldes détenus par les agences au-delà de la période permise de 12 mois après l'achèvement du projet. Ce document indique aussi le montant des ressources disponibles pour la 71^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Ressources disponibles insuffisantes pour les approbations lors de la 71^e réunion en vue de couvrir les demandes de financement de projets ainsi que les budgets du Secrétariat et de l'Administrateur principal suivi et évaluation; et
- Soldes non-engagés à remettre par le PNUE.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/4;
 - ii) Que le montant net des fonds retourné par les agences d'exécution à la 71^e réunion est de 3 918 245 \$US provenant des projets, ce qui inclut le remboursement de 28 343 \$US par le PNUD, de 583 568 \$US par le PNUE, de 48 717 \$US par l'ONUDI et de 3 257 617 \$US par la Banque mondiale;
 - iii) Que le montant net des coûts d'appui retourné par les agences d'exécution à la 71^e réunion est de 318 818 \$US provenant des projets, ce qui inclut le remboursement de 2 380 \$US par le PNUD, de 53 981 \$US par le PNUE, de 3 655 \$US par l'ONUDI et de 258 802 \$US par la Banque mondiale;
 - iv) Que les agences d'exécution disposent de soldes totalisant 566 914 \$US, excluant les coûts d'appui, provenant des projets achevés depuis plus de deux ans, ce qui inclut 94 141 \$US pour le PNUD, 273 027 \$US pour le PNUE et 199 746 \$US pour l'ONUDI;
 - v) Que, s'agissant des soldes provenant des projets achevés depuis plus de deux ans, le PNUD a déjà avisé les bureaux de pays d'assurer la clôture financière de ces projets; le PNUE retournerait les fonds de 16 des 21 projets non associés aux HCFC ou au bromure de méthyle à la 72^e réunion; l'ONUDI retournerait les soldes de trois projets (Arabie Saoudite (SAU/FOA/60/PRP/07), Chine (CPR/PRO/47/INV/436) et Pakistan (PAK/REF/59/PRP/74)) à la 72^e réunion;
 - vi) Que le gouvernement du Japon détient des soldes totalisant 335 \$US, à l'exclusion des coûts d'appui, provenant d'un projet achevé il y a plus de deux ans;
 - vii) Que les soldes du gouvernement de la France provenant de deux projets achevés depuis plus de deux ans non retournés au Fonds, qui s'élèvent à 308 920 \$US, à l'exclusion des coûts d'appui, seraient réutilisés dans de futurs projets bilatéraux;
 - viii) Que le montant net des fonds et coûts d'appui retournés par les agences bilatérales à la 71^e réunion s'élèvent à 6 440 \$US, ce qui comprend 3 260 \$US du gouvernement de la République tchèque, 2 992 \$US du gouvernement du Japon et 192 \$US du gouvernement du Portugal; et de prier le Trésorier d'assurer le suivi auprès des gouvernements respectifs au sujet des virements d'espèces sur le Fonds;
 - ix) Que les ressources disponibles pour les approbations lors de la 71^e réunion sont insuffisantes pour couvrir les demandes de financement de projet soumises à la 71^e réunion, ainsi que les budgets associés du Secrétariat et de l'administrateur principal, suivi et évaluation;
- b) Prier :
- i) Les agences d'exécution de retourner dès que possible les soldes des projets achevés depuis plus de deux ans;
 - ii) Le PNUE de retourner tous les soldes non engagés à la 72^e réunion.

b) Plans d'activités de 2013-2015 et retards dans la soumission des tranches

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/5](#) examine la planification des activités, à la lumière des approbations aux 69^e et 70^e réunions et des demandes soumises à la 71^e réunion, et les allocations contenues dans les plans d'activités de 2013-2015. Il commence par examiner les décisions prises à la 69^e réunion au sujet des plans d'activités de 2013-2015 et présente la valeur des activités qui n'ont pas été proposées en 2013 mais qui étaient incluses dans les plans d'activités de 2013 et il identifie les projets requis pour la conformité. Il évalue aussi les engagements à terme approuvés jusqu'à présent puisqu'aucun nouvel engagement à terme n'a été présenté à cette réunion et il conclut par des observations et des recommandations. Ce document contient aussi de l'information sur les retards, notamment dans la présentation des tranches attendues à la 71^e réunion et présente des observations et recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Les approbations des 69^e et 70^e réunions dépassaient respectivement de 7,9 et 1,3 millions \$ US les allocations de 2013 prévues pour ces réunions dans le plan d'activités, mais elles étaient inférieures de 43 millions \$US aux allocations de 2013-2015;
- Les demandes présentées à la 71^e réunion sont légèrement inférieures à leur allocation dans le plan d'activités pour 2013, soit 116 469 \$US, mais nettement inférieures aux allocations du plan d'activités pour la période 2013-2015, soit 13,8 millions;
- Des activités, au montant de 22,9 millions \$US, inscrites dans le plan d'activités n'ont pas été proposées en 2013, incluant des activités non requises pour la conformité, au montant de 1,3 millions \$US;
- Les engagements à terme totalisent 461 millions \$US pour 2013-2031, incluant 41,8 millions \$US qui ont déjà été approuvés en 2013 pour des accords;
- Dix-sept des 66 tranches d'accords pluriannuels attendues n'ont pas été présentées à temps pour la 71^e réunion, surtout en raison de l'incapacité d'atteindre le seuil de décaissement de 20 pour cent;
- Aucune de ces demandes dont la présentation est retardée ne devrait avoir d'incidence sur la conformité, à l'exception de la République centrafricaine où les retards sont imputables à la situation politique dans le pays; et
- Les retards étaient dus à la nécessité d'ouvrir des comptes et de finaliser les paramètres pour les équipements ainsi qu'à des difficultés dans les formalités de voyage.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- i) Du rapport sur les plans d'activités de 2013-2015 et les retards dans la présentation des tranches, tel que contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/5](#);
 - ii) Des informations sur les retards dans la présentation des tranches d'accords pluriannuels, transmises au Secrétariat par le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale;
 - iii) Du fait que 49 des 66 tranches d'accords pluriannuels attendues ont été présentées à temps pour la 71^e réunion et que trois de ces tranches ont été retirées après discussion avec le Secrétariat;
 - iv) Avec inquiétude, du fait que la situation politique en République centrafricaine

pourrait avoir une incidence négative sur la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal;

- v) Du fait que les autres tranches qui n'ont pas été présentées à la 71^e réunion et dont la liste figure au tableau 7 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/5 ne devraient pas avoir une incidence négative sur la conformité puisque la dernière consommation était inférieure à la valeur de référence ou puisque les contrôles des importations garantiront la conformité;
- b) Demander :
- i) Aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure les activités qui n'ont pas été présentées en 2013 comme prévu et qui figurent à l'Annexe I au présent document, dans leurs plans d'activités de 2014-2016;
 - ii) Au Secrétariat :
 - a. D'envoyer des lettres aux gouvernements des pays mentionnés ci-dessous pour les inviter à présenter la prochaine tranche de l'accord pluriannuel, en constatant le cas échéant qu'il s'agit de la deuxième réunion à laquelle la tranche devait être présentée et qu'elle ne l'a pas été : Angola, Bangladesh, Brésil, Burundi, République centrafricaine, Guinée équatoriale, Gabon, Iraq, Jordanie, Pérou et Suriname pour la 72^e réunion et Qatar et Thaïlande pour la 73^e réunion, en notant les raisons des retards indiquées au tableau 7 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/5;
 - b. D'envoyer des lettres aux gouvernements de Cuba, de la Bolivie (État plurinational de) et de l'Arabie saoudite pour les inviter à présenter les prochaines tranches des accords pluriannuels à la 72^e réunion, en constatant que les tranches ont été retirées de l'examen à la 71^e réunion après discussion avec le Secrétariat du Fonds en raison de l'incapacité de ces pays à atteindre le seuil de décaissement de 20 pour cent du financement et/ou des progrès insuffisants dans la mise en œuvre;
 - iii) Au gouvernement de l'Iraq de faciliter l'ouverture des comptes et la finalisation du mandat requis pour l'administration locale du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) afin de permettre la présentation de la prochaine tranche; et
- c) Inviter le gouvernement de la Guinée équatoriale à faciliter les formalités de voyage de l'équipe du PNUE pour qu'elle puisse rencontrer l'Unité nationale de l'ozone dès que possible afin de permettre la présentation de la prochaine tranche du PGEH.

c) Rapports de situation et conformité

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6 et Add.1 contiennent les parties suivantes : I – Situation de conformité des pays visés à l'Article 5; II – Pays visés à l'Article 5 faisant l'objet de décisions des Parties sur la conformité; III – Données relatives aux programmes de pays; IV - Projets accusant des retards de mise en œuvre et rapports de situation spéciaux; V – Prolongement du projet de renforcement des institutions pour Haïti (phase III); VI – Projet sur le bromure de méthyle au Guatemala, VII – Plan national de gestion de l'élimination des CFC aux Philippines (rapport périodique); VIII – Rapport de vérification de 2010 sur le tétrachlorure de carbone (CTC) et état de l'élimination du CTC dans les applications comme agent de transformation (phase II) en Chine; IX – Rapport périodique sur la mise en œuvre des projets de refroidisseurs; X – Achèvement

des projets sur les CFC, le CTC et les halons approuvés après 2009; XI – Rapport de vérification financière des plans sectoriels pour les halons, la production de CFC et le secteur des mousses en Chine; XII - Mobilisation de ressources pour des avantages climatiques connexes; et XIII – Projets de démonstration sur les HCFC.

Questions à traiter :

- Pour les Parties I – V, la nécessité :
 - D'un rapport sur l'état du système d'octroi de permis pour deux pays;
 - De rapports sur les retards de mise en œuvre, à remettre par les gouvernements de la France, d'Israël et d'Espagne;
 - De rapports de situation supplémentaires;
 - De lettres d'annulation éventuelle pour six projets;
 - De l'annulation d'un projet de refroidisseurs en raison de l'incapacité d'obtenir le cofinancement requis;
 - De la réintégration des activités de préparation de projet pour des PGEH avec des activités restantes de la phase I;
 - D'une mise à jour à la 72^e réunion, sur l'approbation du rapport financier et technique et sur la signature du nouvel accord de renforcement des institutions pour Haïti qui permettra le décaissement du solde des fonds;
- Part VI traite de l'écart constaté par rapport à l'Accord avec le Guatemala sur le bromure de méthyle pour 2012 et de l'écart potentiel pour 2013 et 2014 ainsi que de l'accord du gouvernement pour retourner au Fonds multilatéral une somme de 265 300 \$US sur les fonds approuvés après la 59^e réunion;
- Part IX traite des projets de démonstration sur les refroidisseurs pour lesquels le Secrétariat a consulté les agences d'exécution et convenu des dates d'achèvement; et du remboursement de soldes, effectué et à venir, au montant de 5,7 millions \$US;
- Part X traite des retards dans l'achèvement des projets sur les CFC, le CTC et les halons, approuvés à partir de 2009 et au-delà, pour des substances qui ont été éliminées et de la nécessité de les achever afin de minimiser les rapports et les coûts administratifs associés au maintien de projets pour lesquels il ne reste plus d'exigence de conformité au-delà de leurs dates d'achèvement prévu;
- Part XI traite du rapport de vérification financière de la Chine sur les plans sectoriels pour les CFC, les halons et le CTC qui présentaient un solde résiduel de 28 297 298 \$US à la fin de 2012 sur les fonds décaissés par la Banque mondiale mais détenus par la Chine en vue de mettre en œuvre des budgets approuvés il y a plus de 4,5 ans mais aucuns fonds n'ont été décaissés pour deux plans sectoriels; seul un montant de 2 millions \$US a été décaissé en 2012, ce qui laisse croire que si les fonds ne sont plus nécessaires, ils pourraient être retournés à la fin de 2014 conformément à la décision 70/10c)iii) qui avait été prise pour d'autres activités relatives aux CFC et aux halons qui n'étaient plus nécessaires pour la conformité et qui affichaient des soldes restants; et
- Le rapport de vérification de la Chine mentionnait aussi que des intérêts sur les fonds à hauteur de 1 978 838 \$US à la fin de 2012, ont aussi été déclarés et qu'ils devraient être appliqués contre des approbations futures et déclarés dans les Comptes du Fonds conformément à la décision 70/20 c) et d).

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du document sur les rapports de situation et conformité portant la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6;

- ii) Que 80 des 122 pays ayant transmis des données relatives à la mise en œuvre de leur programme de pays pour l'année 2012 ont utilisé le programme en ligne;
 - iii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution engageront des actions précises sur la base des évaluations du Secrétariat et feront rapport sur les retards de mise en œuvre afin d'en informer autant que de besoin les gouvernements et les agences d'exécution ;
- b) Demander :
- i) Au PNUE de rendre compte de la mise en place d'un programme d'autorisation au Botswana et au Soudan du Sud à la soixante-douzième réunion ;
 - ii) Aux gouvernements de la France, d'Israël et d'Espagne de communiquer leur rapport sur les retards de mise en œuvre à la soixante-douzième réunion du Comité exécutif ;
 - iii) La communication de rapports de situation supplémentaires à la soixante-douzième réunion sur les projets énumérés aux Annexes VII et IX du présent document ;
 - iv) Au Secrétariat d'adresser des lettres d'annulation éventuelle concernant les projets ci-après :

Agence	Code	Titre du projet
ONUDI	IRQ/REF/57/INV/07	Remplacement du frigorigène CFC-12 par de l'isobutane et de l'agent de gonflage de la mousse CFC-11 par du cyclopentane dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques et de congélateurs horizontaux à l'entreprise Light Industries Company
ONUDI	LEB/DES/61/PRP/72	Préparation de projets de démonstration pilotes sur la gestion et l'élimination de déchets de SAO
ONUDI	MOZ/FUM/60/TAS/20	Aide technique pour l'élimination des utilisations réglementées de bromure de méthyle dans la fumigation des sols
ONUDI	SYR/REF/62/INV/103	Élimination des HCFC-22 et HCFC-141b de la fabrication d'appareils de climatisation et de panneaux d'isolation rigides en polyuréthane dans le groupe Al Hafez
ONUDI	TUN/FOA/58/PRP/50	Préparation d'activités d'investissement dans l'élimination de HCFC (secteur des mousses à base de polyuréthane)
ONUDI	TUN/PHA/55/PRP/48	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC

- v) Annulation de projets en raison de l'incapacité à obtenir un cofinancement du projet ci-après :

Agence	Code	Titre du projet
ONUDI	IRQ/REF/57/INV/07	Élimination des SAO dans 50 refroidisseurs centrifuges actuellement en service.

- c) Réintégration lors de la soixante et onzième réunion des activités de préparation de projets ci-après, arrêtées conformément à la décision 70/7 b)(iii), dans le plan d'activités du PNUE pour 2014-2016 ; les pays bénéficiaires sont le Costa Rica, Cuba et le Paraguay :

Pays	Agence	Code	Titre du projet
Costa Rica	PNUD	COS/PHA/55/PRP/39	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC
Costa Rica	PNUD	COS/REF/57/PRP/41	Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination des HCFC (secteur de la fabrication d'appareils de réfrigération)
Cuba	PNUD	CUB/FOA/57/PRP/41	Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination des HCFC (secteur des mousses)
Cuba	PNUD	CUB/PHA/56/PRP/40	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC
Cuba	PNUD	CUB/REF/58/PRP/42	Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination des HCFC (secteur de la fabrication)
Paraguay	PNUD	PAR/FOA/57/PRP/21	Préparation d'activités d'investissement pour l'élimination des HCFC (secteur des mousses)
Paraguay	PNUD	PAR/PHA/57/PRP/22	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (financement supplémentaire)

- d) En ce qui concerne la prolongation du projet de renforcement des institutions pour Haïti (3^e étape), demander un compte rendu sur l'autorisation d'émettre le rapport technique et financier et la signature du nouvel accord de renforcement des institutions pour Haïti à la 72^e réunion, afin que les fonds puissent être décaissés.
- e) En ce qui concerne le projet de bromure de méthyle au Guatemala :
- i) Prendre note :
- a) Du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala proposé par l'ONUDI au nom du gouvernement du Guatemala, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1 ;
 - b) Avec préoccupation de l'écart dans la consommation de bromure de méthyle par rapport à l'objectif de 2012 établi dans les conditions convenues pour l'élimination du bromure de méthyle au Guatemala et de l'écart possible de la consommation pour les années 2013 et 2014 ;
 - c) Que le gouvernement du Guatemala a accepté de retourner au Fonds multilatéral 265 300 \$US de la somme totale approuvée après la 59^e réunion, à savoir 210 000 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 15 750 \$US provenant de l'ONUDI et 35 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 4 550 \$US provenant du PNUE, d'ici à la 72^e réunion ;
 - d) Le gouvernement du Guatemala s'est engagé à mener à terme l'élimination la consommation de bromure de méthyle à des fins réglementées au 1^{er} janvier 2015 au lieu du 1^{er} janvier 2013 ;
- ii) Demander à l'ONUDI et au PNUE de remettre :
- a) À la 73^e réunion, un rapport périodique comprenant l'interdiction d'importer du bromure de méthyle à des fins réglementées à partir du 1^{er} janvier 2015 et les mesures entreprises pour assurer la pérennité des technologies de remplacement ;

- b) Le rapport d'achèvement de projet à la dernière réunion du Comité exécutif de 2015, au plus tard.
- f) En ce qui concerne le plan national de gestion de l'élimination des CFC aux Philippines (rapport périodique):
- i) Prendre note du rapport périodique sur le plan national d'élimination pour les Philippines pour la période d'avril 2012 à décembre 2013 remis par le PNUE, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1 ; et
 - ii) Demander au PNUE de remettre le rapport financier du plan national d'élimination au 31 décembre 2013 à la 72^e réunion et de retourner les sommes restantes au Fonds multilatéral à cette même réunion.
- g) En ce qui concerne le rapport de vérification du tétrachlorure de carbone de 2010 et l'état de l'élimination du tétrachlorure de carbone dans les applications relatives aux agents de transformation (deuxième étape) en Chine, de prendre note du rapport de vérification du plan sectoriel d'élimination du tétrachlorure de carbone à des fins réglementées (deuxième étape) en Chine présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1 et prie la Banque mondiale de remettre le rapport d'achèvement de projet à la 72^e réunion, conformément à la décision 68/4.
- h) Le Comité exécutif pourrait souhaiter :
- i) Prendre note du rapport sur les projets sur les refroidisseurs proposé par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1;
 - ii) Demander à l'ONUDI de terminer l'aspect financier :
 - a) De l'élimination des SAO dans 50 refroidisseurs centrifuges en Côte d'Ivoire, approuvée à la 37^e réunion pour le gouvernement de la France et transférée à l'ONUDI à la 57^e réunion, d'ici à la fin de 2013, et de retourner les sommes restantes à la 72^e réunion ;
 - b) Du projet de démonstration de la région de l'Europe sur le remplacement des refroidisseurs centrifuges à base de CFC en Croatie, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, en Roumanie et en Serbie, approuvé à la 47^e réunion, d'ici à la fin de 2013, de retourner les sommes restantes à la 72^e réunion, et de remettre le rapport d'achèvement de projet à la 73^e réunion, au plus tard ;
 - c) Du projet de démonstration sur le remplacement des refroidisseurs centrifuges à base de CFC en République arabe syrienne approuvé à la 47^e réunion, d'ici à la fin de 2013, de retourner les sommes restantes à la 72^e réunion, et de remettre le rapport d'achèvement de projet à la 73^e réunion, au plus tard ;
 - iii) Demander au PNUD de poursuivre le projet de démonstration sur la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, en mettant l'accent sur l'utilisation de technologies éconergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC au Brésil, approuvé à la 47^e réunion, de remettre des rapports périodiques annuels sur l'état de la mise en œuvre conformément à la

décision 68/8c), de terminer le volet financier du projet et de retourner les sommes restantes avant la dernière réunion de 2017, au plus tard, et de remettre le rapport d'achèvement de projet à la première réunion de 2018, au plus tard ;

- iv) Demander au PNUD de poursuivre le projet de démonstration sur la gestion intégrée du sous-secteur des refroidisseurs centrifuges, en mettant l'accent sur l'utilisation de technologies éconergétiques sans CFC pour le remplacement des refroidisseurs à base de CFC en Colombie, approuvé à la 47^e réunion, de remettre des rapports périodiques annuels sur l'état de la mise en œuvre conformément à la décision 68/8 c), de terminer le volet financier du projet et de retourner les sommes restantes avant la dernière réunion de 2017, au plus tard, et de remettre le rapport d'achèvement de projet à la première réunion de 2018, au plus tard ;
 - v) Demander aux gouvernements de la France, de l'Allemagne et du Japon et à l'ONUDI de poursuivre le projet stratégique de démonstration sur la reconversion accélérée des refroidisseurs centrifuges dans cinq pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria et Soudan), approuvé à la 48^e réunion, de terminer le volet financier du projet et de retourner les sommes restantes avant la dernière réunion de 2014, au plus tard, et de remettre le rapport d'achèvement de projet à la première réunion de 2015, au plus tard ;
 - vi) Prendre note du retour, à la 71^e réunion, de la somme de 3 149 056 \$US par la Banque mondiale pour les activités du projet mondial de remplacement des refroidisseurs approuvé à la 47^e réunion, et demander à la Banque mondiale de poursuivre la mise en œuvre du projet en Argentine, en Inde et aux Philippines, de remettre des rapports périodiques annuels sur l'état de la mise en œuvre conformément à la décision 68/8 c), de terminer le volet financier du projet et de retourner les sommes restantes avant la dernière réunion de 2017, au plus tard, et de remettre le rapport d'achèvement de projet à la première réunion de 2018, au plus tard.
- i) En ce qui concerne l'achèvement des projets de CFC, de tétrachlorure de carbone et de halons approuvés après 2009:
- i) De demander :
 - a) Que les 59 projets paraissant sur la liste jointe à l'annexe I au présent rapport soient considérés comme terminés du point de vue opérationnel à la date d'achèvement prévue, que les agences d'exécution ne concluent aucun nouvel engagement après 2013 et que soit retiré de cette liste tout projet pour lequel un rapport de situation supplémentaire est demandé à la partie IV, que les agences d'exécution concernées retournent les sommes non engagées de ces projets aussitôt que possible et avant la fin de 2014 et que les agences d'exécution concernées remettent leur rapport d'achèvement de projet avant la dernière réunion de 2014, au plus tard ;
 - b) Que le projet Élaboration d'un guide des installations et des systèmes de réfrigération durables en coopération avec la Société américaine d'ingénieurs en chauffage, réfrigération et climatisation (ASHRAE) (GLO/SEV/66/TAS/314), mis en œuvre par le PNUE et dont l'achèvement est prévu en 2014, soit considéré comme terminé du point de vue opérationnel et que le PNUE retourne les soldes de ce projet aussitôt que possible et au plus tard douze mois après la date d'achèvement.

- j) En ce qui concerne le rapport de vérification financière des halons, de la production des CFC et des plans sectoriels de mousses en Chine :
- i) Prendre note des rapports de vérification financière contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1 présentés par le gouvernement de la Chine par l'entremise de la Banque mondiale, conformément à la décision 56/13 ;
 - ii) Demander :
 - a) La remise du rapport de vérification financière faisant suite à la décision 56/13 à la 72^e réunion du Comité exécutif, lequel comprendra l'information demandée au paragraphe 54 des présentes, en vue de fermer les projets et de déduire les soldes restants à la fin de 2014 des approbations futures ;
 - b) Que les futurs rapports de vérification financière des plans sectoriels fournissent de l'information sur toutes les sommes du Fonds multilatéral détenues par la Chine aux fins de décaissement aux utilisateurs finaux, ainsi que les intérêts accumulés sur ces sommes ;
 - c) Que tout l'intérêt accumulé par le gouvernement de la Chine pour la mise en œuvre des activités conformément à l'article 56/13 soit soustrait des futures sommes approuvées pour la Chine et déclaré dans les rapports financiers vérifiés annuels dont il est question dans la décision 70/20 c) et que le Trésorier consigne cet intérêt comme demandé à la décision 70/20 d) ;
 - d) Que tous les futurs rapports de vérification financière contiennent des données sur les sommes détenues par le gouvernement de la Chine pour le plan sectoriel de l'agent de transformation II, le plan du secteur des solvants et le plan d'entretien de l'équipement de réfrigération.
- k) En ce qui concerne la mobilisation des ressources pour les avantages connexes pour le climat, de prendre note du :
- i) Rapport final sur la mobilisation des ressources pour les avantages connexes pour le climat présenté par le PNUD, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1.
 - ii) Rapport final sur la mobilisation des ressources pour les avantages connexes pour le climat présenté par la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1.
- l) En ce qui concerne le sous-projet de démonstration sur la reconversion du HCFC-22 au propane à Midea Room Air Conditioner Manufacturer Company en Chine:
- i) Prendre note du rapport sur le sous-projet de démonstration sur la reconversion du HCFC-22 au propane à Midea Room Air Conditioner Manufacturer Company en Chine présenté par l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1;
 - ii) Demander à l'ONUDI de remettre un rapport final à la 73^e réunion, étant entendu que les données sur les coûts différentiels d'exploitation fournies ne seront que préliminaires.

- m) En ce qui concerne les sous-projets de démonstration sur la reconversion de la fabrication des compresseurs de climatiseurs individuels du HCFC-22 au propane Guangdong Meizhi Co., en Chine:
 - i) Prendre note du rapport sur le sous-projet de démonstration sur la reconversion de la fabrication des compresseurs de climatiseurs individuels du HCFC-22 au propane Guangdong Meizhi Co., en Chine présenté par l'ONUDI, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1;
 - ii) Demander à l'ONUDI de remettre le rapport final à la 73e réunion.
- n) En ce qui concerne le projet de démonstration sur l'utilisation de la technologie à base de HFC-32 dans la fabrication de petits refroidisseurs à air/pompes à chaleur à Tsinghua Tong Fang Artificial Environment Co., Ltd. en Chine:
 - i) Prendre note du rapport intérimaire sur le projet de démonstration sur l'utilisation de la technologie à base de HFC-32 dans la fabrication de petits refroidisseurs à air/pompes à chaleur à Tsinghua Tong Fang Artificial Environment Co., Ltd. en Chine, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1;
 - ii) Demander au PNUD de remettre un rapport final à la 72e réunion, étant entendu que les données qui seront fournies sur les coûts différentiels d'exploitation ne seront que préliminaires.
- o) En ce qui concerne le projet de démonstration sur la reconversion d'une technologie à base de HCFC-22 à une technologie à base d'ammoniac/CO2 dans la fabrication de systèmes de réfrigération à deux étages pour l'entreposage sous froid et la congélation à Yantai Moon Ltd., en Chine:
 - i) Prendre note du rapport intérimaire sur le projet de démonstration sur la reconversion d'une technologie à base de HCFC-22 à une technologie à base d'ammoniac/CO2 dans la fabrication de systèmes de réfrigération à deux étages pour l'entreposage sous froid et la congélation à Yantai Moon Ltd., en Chine, mis en œuvre par le PNUD, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1;
 - ii) Demander au PNUD de remettre un rapport final à la 72e réunion, étant entendu que les données qui seront fournies sur les coûts différentiels d'exploitation ne seront que préliminaires.
- p) En ce qui concerne l'évaluation de l'utilisation du CO2 supercritique dans la mousse à vaporiser:
 - i) Prendre note avec satisfaction du rapport intitulé « Évaluation de l'utilisation du CO2 supercritique dans la mousse à vaporiser » présenté par le gouvernement du Japon, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6/Add.1;
 - ii) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de distribuer le rapport d'évaluation sur le CO2 supercritique avec l'information sur les autres solutions de remplacement lorsqu'elles aident les pays visés à l'article 5 à préparer leurs projets d'élimination du HCFC-141b dans la mousse de polyuréthane.

6. Plans d'activités de 2014-2016

a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/7](#) contient une analyse des plans d'activités présentés par les agences bilatérales et d'exécution à la 71^e réunion. Il traite de la répartition des ressources, des activités requises et non requises pour la conformité et des coûts usuels et propose des rajustements d'après des décisions existantes du Comité exécutif. Il conclut par d'autres questions d'orientation, incluant des demandes pour des activités non requises pour la conformité, les prévisions des plans d'activités, la surdotation et la distribution des tranches annuelles des PGEH, des questions d'orientation dans les plans d'activités des agences, des chevauchements potentiels et des activités inscrites dans les plans d'activités de 2013 mais qui n'ont pas été présentées en 2013.

Questions à traiter :

- Sous-programmation des activités de 2012-2014, au montant de 21 millions \$US;
- Surprogrammation d'activités après 2014 pour la période 2015-2020;
- Financement apparemment accéléré de la phase II pour le secteur de la production;
- Possibilité de, soit :
 - Retirer les activités non requises pour la conformité, telles que la destruction des SAO, l'inventaire des SAO et les ateliers sur le bromure de méthyle;
 - Ajouter les APA et activités de RI des plans d'activités de 2013 qui n'ont pas été présentées ni approuvées à la 71^e réunion, au plan d'activités de 2014;
- Aucun plan d'activités pour 2014-2016 ne contient d'activités de phase I pour le PGEH du Botswana;
- Nécessité d'inclure dans les futurs plans d'activités :
 - Répartition du tonnage d'élimination des SAO sur une base annuelle;
 - Indication des besoins de financement jusqu'à la prochaine mesure de réglementation;
 - Indication des cas où les exigences de financement incluses dans les plans représentent une élimination à 100 pour cent;
- Chevauchements potentiels entre les agences bilatérales et les agences d'exécution; et
- Six pays qui ne sont pas des PFV n'ont aucun financement prévu dans le plan d'activités pour parvenir à la réduction de 35 pour cent de la valeur de référence.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du plan d'activités consolidé 2014-2016 du Fonds multilatéral tel que présenté au document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/7](#);
- b) Décider :
 - i) D'ajuster ou non le plan proposé par le Secrétariat;
 - ii) D'ajuster le plan consolidé durant les discussions par le Comité exécutif et/ou lors de la présentation par les agences bilatérales et d'exécution de leurs plans d'activités en vue de:
 - a. Supprimer ou conserver les activités qui ne sont pas exigées pour la conformité;

- b. Ajouter les activités relatives aux accords pluriannuels et au renforcement institutionnel, qui étaient inscrites aux plans d'activités 2013 mais qui n'avaient pas été soumises, ou pas approuvées, à la 71^e réunion, aux plans d'activités 2014;
- c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution :
 - i) De soumettre les activités de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) qui ne figurent pas dans les plans d'activités pour le Botswana;
 - ii) Au sujet des plans d'activités futurs :
 - a. De produire une distribution en tonnes des PGEH selon le rapport coût-efficacité de l'accord PGEH global;
 - b. D'indiquer les besoins en financement de projet en se basant sur le volume (en tonnes) estimé pour réaliser les réductions inscrites à la prochaine échéance;
 - c. D'indiquer les pays pour lesquels les rubriques au plan d'activités représentent une élimination à 100% conformément à la décision 62/10;
- d) Demander aux agences d'exécution concernées, lors de la 71^e réunion, de rendre compte de la résolution des chevauchements identifiés au paragraphe 32 du document portant la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/7; et
- e) D'appuyer le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral, avec les ajustements apportés par le Secrétariat [et le Comité exécutif], tout en notant que cet appui ne signifie ni l'approbation des projets qui y sont identifiés ni leur financement ou volume (en tonnes).

b) Plans d'activités des agences bilatérales et agences d'exécution

i) Agences bilatérales

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/8](#) contient les plans d'activités présentés pour les agences bilatérales à la 71^e réunion. Les gouvernements de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ont présenté des plans d'activités pour les années 2014-2016.

Questions à traiter :

- Les rajustements proposés par le Secrétariat permettraient à l'Allemagne de respecter son allocation bilatérale de 20 pour cent de ses contributions pour la période 2012-2014.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour les années 2014-2016, proposés par l'Allemagne, l'Italie et le Japon et présentés dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/8](#).

ii) PNUD

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/9](#) présente un résumé des activités prévues par le PNUD pour l'élimination des SAO durant la période 2014-2016 et l'impact des rajustements apportés par

le Secrétariat d'après des décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi des questions d'orientation soulevées par le PNUD, les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUD et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Questions d'orientation concernant :
 - La nécessité de finaliser les lignes directrices pour la phase II des PGEH et les lignes directrices pour la préparation de projet dans la phase II des PGEH;
 - L'activité proposée pour inventorier les alternatives aux SAO au niveau national;
- Présentation de la phase I du PGEH pour la Mauritanie dès que l'audit en cours sur les activités de l'ONU sera terminé; et
- Modification d'un indicateur d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités 2014-2016 du PNUD tel qu'il figure au document PNUE/OzL.Pro/ExCom/71/9;
- b) Décider de rétablir ou non l'activité sur l'étude des alternatives aux SAO dans le plan d'activités 2014-2016 du PNUD, laquelle a été supprimée lors des ajustements apportés au Plan général d'activités 2014-2016 du Secrétariat;
- c) Exhorter le PNUD de soumettre le plan de gestion de l'élimination finale des HCFC pour la Mauritanie dès qu'il le peut, à la lumière de l'audit en cours sur les activités de l'ONU dans ce pays ; et
- d) Approuver les indicateurs de performance pour le PNUD figurant au tableau 4 du document PNUE/OzL.Pro/ExCom/71/9 tout en fixant l'objectif de 19 projets à compléter.

iii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/10 présente un résumé des activités prévues par le PNUE pour l'élimination des SAO durant la période 2014-2016 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat du Fonds d'après des décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Aucune question d'orientation n'a été soulevée par le PNUE dans son plan d'activités.

Questions à traiter :

- Possibilité d'activités supplémentaires dans la phase II du PGEH qui n'étaient pas incluses dans le plan d'activités; et
- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du plan d'activités du PNUE pour 2014-2016 comme présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/10;

- ii) Que la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC dans les pays à faible volume de consommation (PFV) et les pays non-PFV pour lesquels le PNUE était l'agence principale pour la phase I pourrait augmenter la valeur totale du plan d'activités (incluant la valeur après 2020) de 11 400 500 \$ US et 6 737 826 \$ US, respectivement; et
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE qui figurent aux tableaux 5 et 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/10 tout en fixant un objectif de 63 pour les tranches annuelles des accords pluriannuels approuvés, de 23 pour les activités principales achevées des accords pluriannuels et de 0 tonne PAO pour l'élimination des SAO des projets individuels.

iv) ONUDI

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/11](#) présente un résumé des activités prévues par l'ONUDI pour l'élimination des SAO durant la période 2014-2016 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat du Fonds d'après des décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi des questions d'orientation soulevées par l'ONUDI, les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de l'ONUDI et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Décider d'ajouter ou non du financement pour des projets de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle, dans les applications sanitaires et préalables à l'expédition, dans le plan d'activités de l'ONUDI;

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) Prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour 2014-2016, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/11;
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité pour l'ONUDI, tels qu'énoncés au tableau 4, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/11;
- c) Examiner si le financement des projets de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition pourrait être ajouté aux postes du plan d'activités de l'ONUDI dans le plan d'activités global de 2014-2016.

v) Banque mondiale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/12](#) présente un résumé des activités prévues par la Banque mondiale pour l'élimination des SAO durant la période 2014-2016 et l'impact des rajustements apportés par le Secrétariat du Fonds d'après des décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi des questions d'orientation soulevées par la Banque mondiale, les indicateurs d'efficacité du plan d'activités et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Préparation de projet de la phase II et valeur des tranches pour la phase II dans le secteur de la production;

- Question d'orientation sur la nécessité de financer la fermeture des usines mixtes de production de HCFC; et
- Modification d'un indicateur d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités 2014-2016 de la Banque mondiale tel qu'il est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/12;
- d) Demander à la Banque mondiale de préparer une demande détaillée pour la préparation de projet de la phase II dans le cadre de l'examen par le Comité exécutif du financement de la préparation de projet dans le secteur de la production en l'absence de toute décision particulière en ce qui a trait aux lignes directrices; et
- e) Approuver les indicateurs de performance de la Banque mondiale exposés dans le tableau 4 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/12, et en même temps établir un objectif de 111,4 tonnes PAO pour les SAO éliminées par les projets individuels et trois objectifs pour l'achèvement des projets.

7. Mise en œuvre du programme

a) Suivi et évaluation

i) Rapport global d'achèvement de projets 2013

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/13 fournit au Comité exécutif un sommaire des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement de projet (RAP) reçus depuis la 68^e réunion, conformément aux décisions 23/8i) et 26/11 qui prient l'Administrateur principal, suivi et évaluation, de présenter un rapport global d'achèvement de projets après avoir consulté les agences d'exécution, à la troisième réunion de l'année.

Questions à traiter :

- RAP reçus et attendus;
- Cohérence des données des RAP;
- Calendrier de remise des RAP en 2014; et
- Enseignements tirés communiqués dans les RAP.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport global d'achèvement de projets 2013 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/13 et comprenant le calendrier de remise des rapports d'achèvement de projet et les enseignements tirés;
- b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées :
 - i) D'assurer l'uniformité des données déclarées dans les RAP, dans les inventaires et dans les rapports périodiques annuels en collaboration avec le Secrétariat du Fonds avant la fin janvier 2014;
 - ii) De fournir au Secrétariat l'information manquante dans plusieurs RAP avant la fin

janvier 2014;

- iii) D'éliminer les arriérés de RAP pour des projets achevés avant la fin de 2006 avant la fin de janvier 2014;
- c) Inviter les instances impliquées dans la préparation et la mise en œuvre de projets à tenir compte des enseignements tirés des RAP lors de la préparation et de la mise en œuvre de futurs projets.
- ii) Étude théorique sur l'évaluation de l'étape préparatoire de l'élimination des HCFC**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/14 contient l'étude théorique sur l'évaluation de l'étape préparatoire de l'élimination des HCFC qui se concentre sur le processus de préparation lui-même et les PGEH qui en résultent. L'étude repose sur l'examen d'une vaste documentation du Comité exécutif portant sur un échantillon de 15 pays sélectionnés selon divers critères (régionaux, pays à faible volume de consommation (PFV), autres pays, un secteur, plusieurs secteurs). L'étude vise à couvrir les aspects les plus importants de la préparation de la phase I et examine les raisons des retards dans la préparation des projets, la stratégie d'ensemble, les principales initiatives, les politiques et mesures de contrôle et les questions de cofinancement. Il formule des suggestions pour la préparation de la phase II des PGEH.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de l'étude théorique sur l'évaluation de l'étape préparatoire de l'élimination des HCFC et de ses recommandations, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/14.

- iii) Évaluation des projets sur les inhalateurs à doseur**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/15 présente l'évaluation de l'efficacité de la stratégie de transition pour faciliter le remplacement des inhalateurs à doseur à base de CFC par des inhalateurs à doseur sans CFC dans des projets financés par le Fonds multilatéral dans quatre pays. Les visites dans deux autres pays inclus dans l'échantillon initial n'ont pu avoir lieu en raison de circonstances imprévisibles. Le rapport suggère d'effectuer les visites dans ces pays à une étape ultérieure et de préparer un rapport final après l'achèvement de l'évaluation. L'évaluation a constaté que tous les pays visités ont réalisé, ou sont sur le point de réaliser, le remplacement des inhalateurs à doseur à base de CFC par des inhalateurs à doseur sans CFC. Toutefois, la transition a connu des difficultés liées à la complexité des projets, la difficulté de rejoindre une population cible plus vaste, l'identification de technologies et autres problèmes de nature technique. Finalement, le remplacement a néanmoins été une réussite et il s'est fait sans effets néfastes pour les patients atteints d'asthme ou de maladies pulmonaires obstructives chroniques.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur l'évaluation des projets de conversion des inhalateurs à doseur à base de CFC à des technologies sans CFC, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/15 ainsi que de ses conclusions et des enseignements tirés.

iv) Projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2014

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/16](#) contient le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour 2014. Deux nouvelles évaluations ont été suggérées : l'évaluation des projets sur le bromure de méthyle en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'évaluation de la formation dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Le plan de travail suggère aussi une mise à jour du rapport final sur l'évaluation des projets de conversion des inhalateurs à doseur à base de CFC vers des méthodologies sans CFC. Les activités de suivi se concentrent sur la préparation de deux rapports globaux d'achèvement et le suivi de l'utilisation de la base de données des APA. Le rapport inclut aussi un calendrier des activités et une proposition de budget de 246 000 \$US.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager l'approbation du programme de travail de suivi et évaluation proposé pour 2014, avec un budget de 246 000 \$US, tel qu'indiqué au tableau 2 du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/16](#).

b) Indicateurs d'efficacité (décision 70/14)

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/17](#) a été préparé par le Secrétariat conformément à la décision 69/5k) par laquelle le Comité a décidé, *entre autres*, que dans le cadre du processus de planification de la phase II des PGEH il faudrait examiner la pertinence de certains indicateurs d'efficacité et la redéfinition des autres, compte tenu du fait que les projets pluriannuels devenaient la principale modalité de projet avec moins de projets individuels. Les agences d'exécution et le Secrétariat ont eu des discussions approfondies à la réunion de coordination inter-agences en septembre 2013 et aussi en marge de la 25^e Réunion des Parties en octobre 2013. La Banque mondiale a fourni des renseignements supplémentaires suite à ces réunions. Le document rapporte les discussions tenues lors de ces réunions et propose des modifications aux propositions présentées à la 70^e réunion. Il note aussi que tout nouvel indicateur d'efficacité s'appliquerait à partir des plans d'activités de 2015-2017 et que la préparation de projet ne devrait pas être évaluée comme élément de l'indicateur d'approbation si le Comité exécutif n'a pas pris de décision sur son financement.

Questions à traiter :

- Inclure la préparation de projet et réduire les points pour les indicateurs d'approbation;
- Retrait de l'indicateur d'efficacité pour les retards de présentation et la conformité, redéfinition de l'élimination des SAO pour les tranches et l'achèvement de projet afin d'exclure la préparation de projet; inclure un nouvel indicateur pour l'évaluation qualitative par les UNO et augmenter les points pour les indicateurs de mise en œuvre; et
- Retrait de l'indicateur pour la présentation en temps voulu des activités et des renseignements demandés, comme indicateur d'efficacité administrative.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport sur les indicateurs de performance figurant dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/17](#); et
- b) Modifier comme suit les indicateurs de performance établis dans la décision 41/93 et modifiés par la décision 47/51 :

Type d'indicateur	Titre court	Calcul	Pondération
Planification--Approbation	Tranches approuvées	Nombre de tranches approuvées par rapport au nombre planifié	10
Planification--Approbation	Projets/activités approuvés	Nombre de projets/activités approuvés par rapport au nombre planifié (incluant les activités de préparation de projets)*	10
	Total partiel		20
Mise en œuvre	Fonds décaissés	Fondé sur les décaissements estimatifs indiqués dans le rapport d'avancement	10
Mise en œuvre	Élimination de SAO	Élimination des SAO pour la tranche lorsque la tranche suivante est approuvée, par rapport à celles qui sont prévues dans les rapports d'avancement	15
Mise en œuvre	Achèvement de projet pour les activités	Achèvement de projet par rapport à ceux qui sont planifiés dans les rapports d'avancement pour toutes les activités (excluant la préparation de projet)	25
Mise en œuvre	Évaluation qualitative des performances par l'UNO	Cible de 4 points donnés pour un classement de 0 à 4 pour les pays faisant les évaluations	10
	Total partiel		60
Administratif	Rapidité d'achèvement financier	Mesure dans laquelle les projets sont achevés financièrement 12 mois après l'achèvement des projets	10
Administratif	Soumission dans les délais des rapports d'achèvement de projet	Soumission dans les délais des rapports d'achèvement de projets par rapport aux arrangements convenus	5
Administratif	Soumission dans les délais des rapports d'avancement	Soumission dans les délais des rapports d'avancement et des plans d'activités et réponses à moins d'autres arrangements convenus	5
	Total partiel		20
	Total		100

* La préparation de projet ne devrait pas être évaluée si le Comité exécutif n'a pas pris de décision sur le financement.

8. Propositions de projet

a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/18 contient quatre sections : une analyse du nombre de projets et d'activités proposés à la 71^e réunion par les agences bilatérales et d'exécution; les questions soulevées pendant l'examen des projets; les projets et les activités proposés pour approbation générale et les projets d'investissements soumis pour examen individuel.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver les projets et les activités soumis aux fins d'une approbation générale aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe [] au rapport final, ainsi que les conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions imposées aux projets par le Comité exécutif, en prenant note que les accords

entre les gouvernements suivants¹ et le Comité exécutif ont été mis à jour avec les valeurs de référence des HCFC établies pour la conformité; et

- b) Décider que, dans le cas des projets liés à la prorogation du renforcement des institutions, l'approbation générale comprend l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires et qui figurent dans l'Annexe [] au rapport final; et
- c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées d'inclure dans leurs amendements respectifs aux programmes de travail à remettre à la 71^e réunion, du financement pour des rapports de vérification de la phase I des PGEH pour les pays visés dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/18.

b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/19 fournit un sommaire des demandes des agences bilatérales, en précisant si elles sont admissibles à l'approbation du Comité exécutif, compte tenu du niveau maximal de la coopération bilatérale disponible pour 2013 et 2014. Les six projets présentés sont examinés dans les documents de propositions de projet des pays respectifs.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 71^e réunion, comme suit :

- a) [XXX \$US] (incluant les coûts d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale de la France pour 2012;
- b) [XXX \$US] (incluant les coûts d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2012; et
- c) [XXX \$US] (incluant les coûts d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale de l'Espagne pour 2012.

c) Amendements aux programmes de travail pour l'année 2013

i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/20 contient 10 activités présentées par le PNUD, incluant 7 demandes de renouvellement pour des projets de renforcement des institutions et 3 demandes pour des projets d'assistance technique. Les demandes ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 8a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/21 contient 25 activités présentées par le PNUE, incluant 16 demandes de renouvellement pour des projets de renforcement des institutions et 9 demandes

¹ La liste des pays concernés sera incluse après les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

pour des projets d'assistance technique. Toutes les demandes ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 8a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

iii) ONUDI

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/22](#) contient 11 activités présentées par l'ONUDI, incluant 4 demandes de renouvellement pour des projets de renforcement des institutions, 3 demandes de préparation de projet pour l'élimination du bromure de méthyle et 4 demandes pour des projets d'assistance technique. Toutes les demandes ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 8a) de l'ordre du jour, à l'exception de 2 demandes de préparation de projet pour des pays qui n'avaient pas encore remis leurs données sur la mise en œuvre des programmes de pays pour 2012.

Questions à traiter :

- Données manquantes pour 2012 sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2 pays.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes de préparation de projet pour le bromure de méthyle en Algérie et au Soudan conformément à la décision 52/5f) et approuver ces demandes sous réserve de la remise officielle des données de leurs programmes de pays pour 2012 au Fonds multilatéral d'ici la 71^e réunion.

d) Budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE pour l'année 2014

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/23](#) présente le Programme d'aide à la conformité du PNUE (PAC) pour l'année 2014. La proposition comprend le rapport périodique du PAC pour 2013, l'utilisation du budget en 2012, le sommaire du PAC proposé pour 2014 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager :

- a) D'approuver le budget du programme d'aide à la conformité (PAC) pour 2014, s'élevant à 9 338 000 \$US, plus les coûts d'appuis d'agence de 8 pour cent d'un montant de 747 040 \$US pour le PNUE, figurant à l'Annexe I du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/23](#) ;
- b) De demander au PNUE, lors des prochaines présentations du budget du PAC de continuer :
 - i) De communiquer des renseignements détaillés sur les activités pour lesquelles les financements mondiaux seront utilisés,
 - ii) D'affiner le classement par priorités des fonds alloués aux différentes rubriques du PAC de manière à tenir compte de l'évolution des priorités, et de donner des précisions sur les nouvelles affectations de crédits budgétaires, conformément aux décisions 47/24 et 50/26,

- iii) De rendre compte sur les niveaux actuels des postes du tableau des effectifs et d'informer le Comité exécutif de tout changement, en particulier s'agissant de toute augmentation de crédits budgétaires ;
- c) De demander au PNUE de faire rapport au Comité exécutif sur les conséquences de l'adoption des normes internationales de comptabilité du secteur public pour tenir compte des dispositions de la décision 35/36(d) exigeant la restitution des soldes des fonds du PAC d'ici à la soixante-quatorzième réunion, au plus tard.
- e) **Coûts de base de 2014 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/24 présente l'information sur les coûts administratifs réels de 2009-2012 et une estimation pour 2013, et les budgets connexes approuvés. Il contient aussi des demandes pour les coûts de base proposés pour 2014 ainsi que les observations du Secrétariat.

Questions à traiter :

- Réorientation possible de fonds alloués aux coûts de mise en œuvre des projets vers des coûts d'activités administratives et nécessité de séparer ces types de coûts;
- Nécessité d'identifier des revenus provenant d'autres sources afin d'évaluer l'utilisation des fonds fournis par le Comité exécutif pour les coûts administratifs;
- Nécessité pour les agences d'utiliser les fonds fournis pour les coûts de base comme budgets; et
- Demandes d'approbation des coûts de base pour le PNUD et l'ONUDI avec une augmentation de 0,7 pour cent par rapport au budget de 2013, conformément à la décision 67/15, et pour la Banque mondiale avec le même niveau en 2014 que celui approuvé pour 2013.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport sur les coûts de base de 2014 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/24;
 - ii) Avec satisfaction, du fait que les activités de base de la Banque mondiale se situent une fois de plus en-dessous du budget et que la Banque retournera les soldes non utilisés;
- b) Déterminer s'il approuve les budgets de base demandés par le PNUD (2 012 442 \$US), l'ONUDI (2 012 442 \$US) et la Banque mondiale (1 725 000 \$US);
- c) Demander que des études futures sur les coûts d'administration :
 - i) Proposent des moyens d'isoler les coûts liés à la mise en œuvre de projets des coûts d'administration, pour permettre une évaluation efficace des coûts de base requis;
 - ii) Examinent l'avantage de demander au PNUD, à l'ONUDI et à la Banque mondiale d'utiliser les fonds de base comme budgets et de respecter les normes établies pour les agences concernant le dépassement des montants budgétaires alloués.

f) Projets d'investissement

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/18](#) contient une liste des projets recommandés pour examen individuel (voir tableau ci-dessous). Vingt-deux tranches ont été recommandées pour approbation générale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Tous les projets contenus dans le tableau ci-dessous devraient être examinés individuellement aux fins d'approbation. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans les documents de projet des pays indiqués dans le tableau.

Tableau. Projets recommandés pour examen individuel

Pays	Projet	Agence	ExCom	Question
Destruction des SAO				
Algérie	Projet pilote de démonstration sur la gestion et la destruction des SAO résiduaux	ONUDI	71/25	Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays. Destruction des résiduaux
Demandes pour des tranches de PGEH				
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	PNUD/PNUE/ONUDI/ Banque mondiale/Japon	71/30	Décaissement des fonds
Croatie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	ONUDI/Italie	71/32	Reclassification comme Partie non visée à l'Article 5
Inde	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, seconde tranche)	PNUD/PNUE/ Allemagne	71/35	Demande de fonds supérieure à 5 millions \$US.
Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, seconde tranche)	PNUD/Banque mondiale	71/36	Décaissement des fonds
Iran (République islamique d')	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	PNUD/ONUDI	71/37	Changements dans la composante des mousses; décaissement des fonds
Monténégro	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, seconde tranche)	ONUDI	71/42	Nouvel accord, niveau de financement réduit
Namibie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, seconde tranche)	Allemagne	71/43	Consommation de 2011 dépasse le niveau maximum autorisé par l'accord
Viet Nam	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, seconde tranche)	Banque mondiale	71/52	Demande de fonds supérieure à 5 millions \$US; nouvel accord

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation des différents projets figurant dans le tableau ci-dessus à partir des informations fournies dans les documents de propositions de projet pertinents, incluant les observations du Secrétariat, et de toute autre information fournie à la réunion par le Secrétariat ou l'agence bilatérale ou d'exécution concernée.

9. **Projet de lignes directrices sur le financement de la préparation de la deuxième étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC (décisions 66/5 et 69/22 et paragraphe 105 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/59)**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/55](#) contient le projet de lignes directrices sur le financement de la préparation de la deuxième étape des PGEH, tel qu'amendé à la 70^e réunion.

Questions à traiter :

- Examen du projet de lignes directrices, tel qu'amendé à la 70^e réunion.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/33 sur le projet de lignes directrices sur le financement de la préparation des projets de la deuxième étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);
- b) Compte tenu du besoin d'assurer le respect des mesures de réglementation du Protocole de Montréal sur l'élimination des HCFC [notamment l'étape de réduction de 2020] et [la nécessité de [assurer] [faciliter] la continuité de la mise en œuvre du PGEH entre les étapes, les demandes de financement de la préparation des projets de la deuxième étape du PGEH devraient être soumises pas plus de deux ans avant la date d'achèvement prévue de la première étape du PGEH, précisée au premier paragraphe de l'entente avec le Comité exécutif, à moins d'indication contraire dans la décision du Comité exécutif approuvant la première étape du PGEH;
- c) Prier les agences bilatérales et les agences d'exécution, au moment de présenter des demandes de financement pour la préparation des projets de la deuxième étape des PGEH, [de démontrer que des progrès substantiels] [le niveau de progrès] [de confirmer le niveau de progrès prévu] [dans la mise en œuvre de la première étape de leur PGEH ont été accomplis [en ce qui concerne les aspects financiers [le décaissement] [les engagements] et les activités prévues] et de fournir :
 - i) Pour la stratégie globale de la deuxième étape :
 - a. Une indication des activités qui devront être menées pour la préparation des projets, assorties des coûts clairement définis (à savoir enquêtes, réunions de consultation, etc.);
 - b. Une description de l'information à recueillir et à mettre à jour, ainsi que les raisons pour lesquelles elle n'a pas été fournie à la première étape;
 - ii) Pour les projets d'investissement en accord avec la décision 56/16 :
 - a. Le nombre d'entreprises pour lesquelles des demandes de financement sont soumises;
 - b. Si la demande concerne un secteur pour lequel la préparation de projet a été approuvée lors de la première étape, mais n'a pas été incluse dans le PGEH présenté, les raisons justifiant un financement supplémentaire, assorties d'une liste des activités avec les coûts correspondants à l'appui de la demande;
- d) Procurer le financement nécessaire pour la préparation de projets dans le cadre de la deuxième étape [pour les différents pays] jusqu'à concurrence des sommes ci-dessous [sur justification du fait que la somme demandée répond aux exigences de l'alinéa d) i)] :
 - i) 20 000 \$US [30 000 \$US] [si la deuxième étape vise à éliminer toute la consommation restante d'ici à 2030, au plus tard] pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante de HCFC se situe entre 0 et 5 tonnes PAO utilisées uniquement dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération;
 - ii) 30 000 \$US [40 000 \$US] [si la deuxième étape vise à éliminer toute la consommation restante d'ici à 2030 [2040] pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante de HCFC se situe entre 5,1 et 10 tonnes PAO;

- iii) 50 000 \$US [60 000 \$US] [si la deuxième étape vise à éliminer toute la consommation restante d'ici à 2030 [2040] pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante de HCFC se situe entre 10,1 et 50 tonnes PAO;
 - iv) 70 000 \$US pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante se situe entre 50,1 et 100 tonnes PAO;
 - v) 90 000 \$US pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante se situe entre 100,1 et 1 500 tonnes PAO;
 - vi) [à déterminer] \$US pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante est supérieure à 1 500 tonnes PAO;
- d) bis Le financement pour la préparation de la deuxième étape des PGEH régionaux regroupant [plusieurs pays] [des pays à faible volume de consommation] serait déterminé au cas par cas;
- e) Procurer le financement nécessaire aux pays visés à l'article 5 dont le secteur manufacturier consommateur de HCFC n'a pas été abordé lors de la première étape des PGEH, en fonction du nombre d'entreprises à reconvertir conformément à la décision 56/16 d) et f) [selon la consommation admissible restante], à savoir :
- i) 30 000 \$US pour une entreprise à reconvertir dans ce secteur manufacturier;
 - ii) 60 000 \$US pour deux entreprises à reconvertir dans ce secteur manufacturier;
 - iii) 80 000 \$US pour 3 à 14 entreprises à reconvertir dans ce secteur manufacturier;
 - iv) 150 000 \$US pour 15 entreprises et plus à reconvertir dans ce secteur manufacturier;
 - v) De fixer un niveau maximum de financement pour la préparation du volet investissement pour un pays donné, conformément au tableau ci-dessous :

Consommation admissible restante (tonnes PAO)	Financement maximum pour la préparation des projets d'investissement (\$US)
100 et moins	100 000
101 à 300	200 000
301 à 500	250 000
501 à 1 000	300 000
1 001 et plus	400 000

- f) Prier les pays visés à l'article 5 d'inclure, au minimum, l'objectif de réglementation du Protocole de Montréal dans le développement et la finalisation du plan stratégique de la deuxième étape des PGEH, après les objectifs que les pays se sont engagés à respecter à la première étape de leur PGEH;
- f) bis Les pays qui décident [d'inclure des objectifs de réglementation subséquents [des HCFC]] [doivent confirmer dans la deuxième étape de leur PGEH l'existence d'un engagement par le pays à atteindre ces objectifs];

- g) [Prier les agences bilatérales et les agences d'exécution de veiller à ce que l'information suivante soit fournie dans les propositions de projets de la deuxième étape des PGEH [en plus de l'information demandée à la décision 54/39, lignes directrices pour la préparation des PGEH :
- i) Une description de la façon dont la stratégie pour les PGEH tient compte de l'éventail des solutions de remplacement des HCFC sans SAO techniquement éprouvées, vendues sur le marché, [sans danger] [écologiques]/[à faible potentiel de réchauffement de la planète];
 - ii) Une description de la façon dont la stratégie [pour éliminer les HCFC] pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération [tient compte [des conséquences sur le climat] [favorise et contribue à la création d'un cadre normatif] [des bonnes pratiques d'entretien et de conservation des frigorigènes] [le besoin de réduire au minimum les répercussions négatives pour le climat] / [décrit les répercussions de la stratégie proposée sur le climat], [tient compte des questions soulevées dans le document 70/53];
 - ii) Alt : [Inclure dans la stratégie une description de l'éventail des solutions pour éliminer les HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, compte tenu de la nécessité de réduire au minimum les conséquences négatives sur le climat];
 - iii) La proportion de participation d'intérêts étrangers et d'exportation à des pays non visés à l'article 5 dans le secteur de la fabrication;
 - iv) Une indication de la méthode de décaissement des sommes pour les projets qui sera utilisée dans la mise en œuvre des PGEH;
 - v) La date de fondation de ces entreprises [entités] en tenant compte de la décision 60/44 a) sur la date limite [comprenant le nom des entreprises et les données sur la consommation, si possible]];
- h) Demander aux agences bilatérales et aux agences d'exécution de retourner au Fonds multilatéral tout solde du financement de la préparation des projets de la première étape des PGEH avant que les demandes de financement pour la préparation de projets de la deuxième étape puissent être examinées;
- i) Charger le Secrétariat de tenir compte des lignes directrices sur la préparation des projets de la deuxième étape des PGEH approuvées à la présente réunion dans sa proposition concernant le mandat de l'évaluation des coûts administratifs de la période triennale 2015-2017 prévue dans la décision 68/10 devant être soumise à la 71^e réunion.

10. Document d'analyse sur la réduction au minimum des répercussions néfastes pour le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (décision 68/11 et paragraphe 120 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/59)

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/56](#) contient une Note du Secrétariat qui résume la discussion lors de la 70^e réunion au sujet du document d'analyse sur la réduction au minimum des répercussions néfastes pour le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53) qui avait été reportée à la 71^e réunion par la décision 70/59. Le document d'analyse décrit les éléments clés pour minimiser les répercussions néfastes pour le climat dans le secteur de l'entretien et présente les expériences

acquises durant l'élimination des CFC dans ce secteur, applicables aux HCFC, le cas échéant. Il fournit aussi des approches pour minimiser les répercussions néfastes pour le climat durant la mise en œuvre des activités pour le secteur de l'entretien dans la réfrigération déjà approuvées dans le cadre de la phase I mais pas encore approuvées dans la phase II des PGEH. Le document tient compte des délibérations substantielles et des consultations avec les agences concernées ainsi que des expériences dans la mise en œuvre de projets dans le secteur de l'entretien pour la réfrigération. Le nouveau document émis UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53/Rev.1 réunit le document d'analyse initial et son corrigendum UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53/Corr.1.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53/Corr.1 sur la réduction au minimum des répercussions néfastes pour le climat de l'élimination des HCFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (décision 68/11);
- b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution concernées à examiner l'information contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/53/Rev.1 lorsqu'elles aident les pays visés à l'Article 5 dans la préparation et la mise en œuvre d'activités dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération dans le cadre de leurs plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);
- c) Encourager les pays visés à l'Article 5 à considérer durant la mise en œuvre de leurs PGEH :
 - i) l'élaboration de règlements et de codes de pratique, l'adoption de normes sur l'introduction sécuritaire de frigorigènes inflammables étant donné le risque potentiel d'accidents associé à leur utilisation; et
 - ii) des mesures pour limiter les importations d'équipements à base de HCFC et faciliter l'introduction de solutions de remplacement efficaces sur le plan énergétique et favorables à l'environnement.

11. Document révisé sur les critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation adopté à la décision 60/44 (décisions 69/22b), 69/24d) et 70/21c))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/57 est une mise à jour du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/52, préparé par le Secrétariat conformément aux décisions 69/22b) et 69/24d) dans lesquelles le Comité demandait un document d'information pour l'aider lors de l'examen des critères du financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation, adoptés par la décision 60/44. Le document comprend quatre parties : Partie I contient une introduction; Partie II, une analyse de la décision 60/44; Partie III, une brève analyse de la mise en œuvre des PGEH et Partie IV, un résumé de la consommation de HCFC admissible pour les phases subséquentes d'élimination des PGEH, incluant des observations et une recommandation. La mise à jour du document contient de l'information supplémentaire sur les coûts différentiels d'investissement et d'exploitation encourus durant la phase I des PGEH, fournie par les agences bilatérales et d'exécution concernées, conformément à la décision 70/21b) et c). Cette version contient aussi une mise à jour des valeurs de référence des HCFC pour la conformité et des points de départ pour la réduction globale de la consommation de HCFC, à partir des tranches approuvées à la 70^e réunion, et un résumé des résultats du projet de démonstration sur l'utilisation du CO₂ supercritique dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pulvérisée, remis à la 71^e réunion.

Question à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du document sur les critères du financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation, adoptés par la décision 60/44 et contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/57.

12. Décaissement de fonds pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Chine (décision 69/24b)i)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/58 contient un examen des options sur la façon de décaisser les fonds destinés au PGEH de la Chine dès que possible au moment où ces fonds sont nécessaires, en tenant compte des accords pertinents conclus entre le Comité exécutif et le Trésorier, entre le Comité exécutif et les agences d'exécution, et entre le gouvernement de la Chine et les agences d'exécution. Il examine le transfert de fonds depuis les agences d'exécution concernées vers la Chine et du Trésorier vers les agences d'exécution. Il constate que le gouvernement de la Chine a accepté de laisser les fonds auprès des agences d'exécution jusqu'à ce qu'ils soient requis. Un rapport du PNUD est attendu. Toutefois, cette situation fera augmenter les soldes de fonds détenus par les agences pour la Chine. Les agences d'exécution détiennent près de trois fois plus de fonds que nécessaire pour les dépenses chaque année. Le Secrétariat propose d'étudier davantage cette question en tenant compte de l'observation du Comité des commissaires aux comptes, de la nécessité de réviser les accords, de la possibilité de maximiser les intérêts, de l'expiration du mandat actuel du Trésorier à la fin de 2014, des répercussions de tout changement de la politique de transfert de fonds sur la phase II des PGEH et sur la mise en œuvre des projets.

Questions à traiter :

- Mesures prises par le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale pour transférer des fonds dès que possible au moment où ces fonds sont nécessaires pour la mise en œuvre;
- Rapport du PNUD sur les mesures qu'il prévoit prendre à cet égard;
- Seuil de décaissement de 20 pour cent pour les accords futurs; et
- Nécessité d'une étude supplémentaire sur les répercussions des transferts de fonds depuis le Trésorier vers les agences d'exécution.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- a) Prendre note :
 - i) Du document intitulé Décaissement de fonds pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC (HCFC) pour la Chine (décision 69/24b)i) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/58) ;
 - ii) Des efforts du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour transférer des fonds au Bureau de la coopération économique extérieure (FECO) dès que possible lorsque des fonds sont nécessaires pour le décaissement au profit du bénéficiaire final pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine ;
- b) Encourager le PNUD à faire part de ses efforts pour transférer des fonds au FECO au moment où ces fonds sont nécessaires pour le décaissement au profit du bénéficiaire final pour le PGEH en Chine ; et

- c) Demander au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution et le Trésorier, d'examiner plus avant les incidences des transferts de Fonds du Trésorier aux agences d'exécution à la lumière des informations fournies dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/58.

13. Mandat de l'évaluation du régime de coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 (décisions 66/17^e) et 68/10)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/59 propose des options pour la révision du régime de coûts administratifs qui sera examinée à la dernière réunion de 2014, tel que demandé par la décision 67/15, incluant le maintien du régime existant ou une demande de révision, menée par le Secrétariat, un agent contractuel indépendant ou un groupe d'experts. Il présente ensuite des enjeux qui pourraient être examinés lors d'une révision du régime de coûts administratifs et qui pourraient servir de paramètres en incluant, entre autres : le rôle des agences d'exécution, des bureaux de pays et des intermédiaires financiers dans les coûts administratifs et l'exécution des PGEH en tenant compte des agences principales, des unités de gestion de projet et de la prochaine phase II des PGEH; la mesure dans laquelle une décision précédente des Parties et du Comité exécutif a été réalisée; les frais d'agence pour le PNUE en tenant compte du fait que le PAC s'occupe de nombreuses activités reliées aux projets; la structure des coûts de base et la taille relative des agences d'exécution.

Questions à traiter :

- Maintien ou révision du régime de coûts administratifs; et
- Qui, du Secrétariat, d'un agent contractuel indépendant ou d'un groupe d'experts, devrait mener l'examen, définir les paramètres d'une révision et les coûts supplémentaires.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- a) Prendre note du document sur le mandat pour l'évaluation du régime des coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 comme présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/59;
- b) Maintenir le régime des coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017, ou d'entreprendre l'évaluation du régime des coûts administratifs pour la période triennale 2015-2017 qui sera présentée à la dernière réunion de 2014, basée sur, notamment, les questions soulevées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/59 :
 - i) Par le Secrétariat; ou
 - ii) Par un agent contractuel indépendant et approuver une somme de 210 000 \$ US pour un contrat à cet effet; ou
 - iii) Par un groupe d'experts et approuver une somme de 100 000 \$ US pour les dépenses et les frais de déplacement à cet effet.
- c) Si un agent contractuel indépendant ou un groupe d'experts est retenu pour effectuer l'évaluation, demander aux agences d'exécution de fournir toute l'information requise en temps opportun et d'offrir tout soutien supplémentaire pour faciliter l'évaluation du régime des coûts administratifs du Fonds multilatéral.

14. Compte du Fonds multilatéral

a) Comptes finaux de 2012

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/60](#) présente les comptes finaux des agences d'exécution pour 2012, tels que remis au Trésorier et les variances par rapport aux comptes provisoires de 2012. Les comptes du Fonds multilatéral restent inchangés par rapport aux comptes provisoires de 2012, présentés à la 70^e réunion, puisque les comptes du PNUE pour 2012 étaient clos au moment de la réception des comptes finaux des agences d'exécution.

Questions à traiter :

- Consolidation des comptes du Fonds multilatéral avec ceux du PNUE, selon les Normes comptables internationales pour le secteur public;
- Atténuation des risques liés aux taux de change sur les contributions annoncées; et
- Procédures fixées par les normes à l'échelle du PNUE sur les avances de trésorerie et leurs incidences potentielles sur la mise en œuvre de projets financés par le Fonds multilatéral.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager de

- a) Prendre note des états financiers finaux du Fonds multilatéral au 31 décembre 2012 présentés dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/60](#) ;
- b) Prendre note que le PNUE doit encore recevoir de la part du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU le rapport final de vérification des comptes de 2012 ;
- c) Demander au Trésorier d'inscrire dans les comptes de 2013 du Fonds multilatéral les différences relevées entre les états financiers provisoires des agences d'exécution et leurs comptes finaux de 2012 telles qu'elles sont indiquées dans les tableaux 1 et 2 du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/60](#) ;
- d) Demander au PNUE d'informer le Comité exécutif à sa 72^e réunion sur :
 - i) Le regroupement des comptes du Fonds multilatéral avec ceux du PNUE en vertu des normes comptables internationales du secteur public ;
 - ii) L'atténuation des risques liés aux taux de change sur les contributions annoncées ; et
 - iii) Les procédures fixées par les normes à l'échelle du PNUE sur les avances de trésorerie et leurs incidences potentielles sur la mise en œuvre de projets financés par le Fonds multilatéral.

b) Rapprochement des comptes

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/61](#) présente l'exercice de rapprochement des comptes de 2012, préparé selon la décision 38/9d) qui demandait, *entre autres*, qu'un rapprochement complet des comptes avec les rapports périodiques et financiers soit préparé pour la dernière réunion de chaque année.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2012, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/61 ;
- b) Demander au PNUE d'ajuster dans son prochain rapport périodique ses recettes d'un montant de 11 982 \$US d'intérêts accumulés et de 3 675 \$US d'économies issues des années précédentes ;
- c) Demander au Trésorier de :
 - i) Inscrire dans les comptes 2013 de l'ONUDI en tant qu'ajustement des années précédentes : les transferts de recettes vers l'ONUDI en 2012 liés au remboursement pour des projets achevés s'élevant à 104 472 \$US, les intérêts créditeurs s'élevant à 221 896 \$US pour les 2^e et 3^e trimestres de 2012 ayant fait l'objet d'un ajustement à la 68^e réunion, 99 041 \$US pour le 4^e trimestre de 2012 ayant fait l'objet d'un ajustement à la 69^e réunion, et la différence des intérêts créditeurs s'élevant à 50 951 \$US entre les comptes provisoires et les comptes définitifs de 2012 ;
 - ii) Retenir sur ses prochains transferts au PNUD un montant de 551 278 \$US représentant les intérêts créditeurs supplémentaires communiqués par le PNUD dans son état financier provisoire mais pas dans son état financier définitif, et d'inscrire ce montant en tant qu'ajustement des années précédentes dans les comptes 2013 du PNUD ;
 - iii) Retenir sur ses prochains transferts à la Banque mondiale un montant de 71 078 \$US représentant les intérêts gagnés lors du quatrième trimestre de 2011 n'ayant pas été déduits des approbations de 2012 du fait qu'aucun paiement n'avait été fait par le Trésorier à la Banque mondiale aux 66^e et 67^e réunions par suite d'un montant important de restitution de soldes.
 - iv) Noter que les ajustements pour les 2 880 \$US restitués deux fois par l'ONUDI pour cinq projets et les 810 \$US de frais d'appui d'agence restitués deux fois par le PNUE pour un projet ont été effectués dans le rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/4) pour chacune des agences séparément ;
- d) Prendre note des éléments de rapprochement en instance suivants pour 2012 :
 - i) 12 \$US de différence dans les recettes entre le rapport périodique et les comptes définitifs du PNUD ;
 - ii) 3 119 \$US de différence dans les recettes entre le rapport périodique et les comptes définitifs du PNUE ;
 - iii) 15 \$US de différence dans les recettes et 1 197 dans les dépenses entre le rapport périodique et les comptes définitifs de l'ONUDI ;
 - iv) 9 \$US de différence dans les recettes entre le rapport périodique et les comptes définitifs de la Banque mondiale ;
- e) Prendre note des éléments de rapprochement non réglés suivants :

- i) Le PNUD pour des projets non spécifiés pour des montants de 68 300 \$US et 29 054 \$US ; et
- ii) La Banque mondiale pour les projets suivants :
 - Projet sur les refroidisseurs de Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) pour un montant de 1 198 946 \$US ;
 - Projet bilatéral avec la Suède (THA/HAL/29/TAS/120) pour un montant de 225 985 \$US ;
 - Projet bilatéral avec les Etats-Unis (CPR/PRO/44/INV/425) pour un montant de 5 375 000 \$US ; et
 - Projet bilatéral avec les Etats-Unis (CPR/PRO/47/INV/439) pour un montant de 5 375 000 \$US.

15. Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour les années 2013, 2014 et 2015 et budget proposé pour 2016

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/62](#) contient une révision des budgets du Secrétariat du Fonds pour les années 2013, 2014 et 2015 ainsi que le budget proposé pour 2016, présentés aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 71^e réunion. Le document fournit de l'information sur les décisions pertinentes et les questions de dotation qui ont des implications budgétaires.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) De prendre note des budgets révisés de 2013, 2014 et 2015 du Secrétariat du Fonds ainsi que du budget proposé pour 2016 présentés dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/62](#) ;
- b) D'approuver le budget révisé de 2013 pour refléter les transferts effectués entre les lignes budgétaires 1101 et 1102 et ceux effectués entre les lignes budgétaires 1333 et 1334, notant que le budget total de 7 067 547 \$US demeure au même niveau que celui approuvé à la 68^e réunion ;
- c) D'approuver le budget révisé de 2014 au montant de 7 165 352 \$US pour y inscrire :
 - i) Un montant supplémentaire de 3 000 531 \$US destiné à couvrir les coûts de fonctionnement, à condition que dans le cas où la réunion intersessionnelle ne se tiendrait pas en 2014, un montant de 135 000 \$US soit restitué au Fonds multilatéral ; et
 - ii) D'approuver la reclassification des postes 1301 et 1310, passant de G8 à P2 en 2014 sans coûts supplémentaires pour 2014 ;
- d) D'approuver le budget révisé de 2015 au montant total de 4 346 538 \$US ; et
- e) D'approuver les coûts relatifs au personnel proposés pour le budget 2016, représentant un montant total de 4 476 934 \$US.

16. Processus de recrutement pour le poste de Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral (décision 70/27)

Le président du Comité exécutif fera un rapport oral à la réunion sur le processus de sélection du Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral, tel que requis par la décision 70/27c).

17. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/63 sera émis au cours de la 71^e réunion et contiendra le rapport de la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui se tiendra en marge de la 71^e réunion. Le document présentera un compte rendu de l'examen de l'ordre du jour provisoire, un projet de lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC, un projet d'accord révisé pour l'élimination de la production de HCFC en Chine, le rapport de vérification sur la production de CFC en 2012 et la modification possible de l'accord d'élimination de la production de CFC en vue de permettre des exemptions pour la production de CFC pour des utilisations essentielles approuvées pour d'autres Parties en 2014.

18. Questions diverses

Toute question de fond dont l'ajout à l'ordre du jour fait consensus au point 2 a) sera abordée sous ce point à l'ordre du jour.

19. Adoption du rapport

Le Comité exécutif sera saisi du projet de rapport de la 71^e réunion, aux fins d'examen et d'adoption.

20. Clôture de la réunion

La réunion devrait être déclarée close le vendredi 6 décembre 2013.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

